

Marc VINCENT
Chemin des Bastides
13 470 CARNOUX
tél. 06.87.00.10.32
elloramarc.vincent@wanadoo.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
13 470 CARNOUX-EN-PROVENCE

Carnoux, le 12 février 2023

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur qui prévoit les modalités de proposition des conseillers municipaux, je souhaiterais, par la présente, en accord avec Christel Chevallier, vous proposer d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal de Carnoux, dont la date ne m'a pas encore été communiquée, les deux points suivants, qui mériteraient de faire l'objet d'un échange en séance :

- 1- Le projet de remblaiement de la carrière Borie à Aubagne va entraîner le passage pendant 3 ans d'un millier de camions par mois, chargés de déchets, qui vont traverser la ville de Carnoux entre les Barles et l'entrée du camp de Carpiagne. Ce trafic va s'ajouter à la circulation routière déjà très dense qui caractérise notre commune, ce qui va se traduire par des risques et des nuisances encore plus élevées pour les habitants.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir quelles sont les dispositions que compte prendre la commune pour gérer au mieux ce flux de camions, notamment pour veiller à l'absence d'envols de poussières dans la traversée de la ville. Je propose par ailleurs que la commune installe ou fasse installer par les organismes compétents des capteurs permettant de mesurer et enregistrer les paramètres de pollution, notamment due aux particules fines particulièrement nocives pour la santé des habitants, liés à cette circulation routière dense dans la traversée de Carnoux le long de la route départementale. Un tel dispositif devra vérifier que les seuils d'alerte ne sont pas dépassés et permettra de réagir en cas de situation potentiellement préjudiciable pour nos concitoyens.

- 2- Je vous avais signalé par courrier il y a plusieurs années déjà (en mai 2017) que l'organisation du marché bihebdomadaire de Carnoux se traduisait par des rejets systématiques d'huile usagée et autres déchets alimentaires directement dans les regards d'évacuation des eaux pluviales, faute de point de collecte plus adaptée pour les forains. Ces déchets se déversent sans traitement (sinon la présence de dispositifs siphoniques dont l'efficacité est extrêmement limitée) dans le collecteur pluvial qui rejoint le Merlançon à la sortie de Carnoux.

Une telle situation est fortement dommageable pour la qualité de ce cours d'eau. Vous m'aviez à l'époque assuré que vous saisissiez les services compétents de la Métropole à ce sujet mais je n'ai jamais eu de retour sur ce sujet depuis et je constate que ces pratiques perdurent. En tant que membre du Comité syndical de l'EPAGE HuCA qui veille précisément à la qualité des milieux aquatiques sur ce bassin versant, vous ne pouvez être insensible à une telle situation et je souhaiterais savoir quelles sont les solutions techniques envisagées pour y remédier.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de toute ma considération.

Marc VINCENT

